



ÉCOLE CENTRALE CASABLANCA (ECC)

LIVRET D'ACCUEIL

Étudiants en situation de handicap

Accompagner chaque étudiant vers la réussite

Table des matières

1. Engagement de l'École	3
2. Comprendre le handicap	3
2.1 Définition	3
2.2 Les différents types de handicap	3
3. Organisation de l'accompagnement	6
4. Démarche à suivre	7
4.1 Signaler sa situation	7
4.2 Mise en place des aménagements / Contrat Individuel d'Inclusion et d'Adaptation (CIIA) ...	7
4.3 Suivi	7
5. Aménagements possibles	7
5.1 Parcours académique	7
5.2 Pendant les cours	7
5.3 Lors des examens	8
6. Suivi et confidentialité	8
7. Rôle de l'étudiant	8
9. Rôle de l'École	8
10. Contact	9
ANNEXE 1	10
ANNEXE 2	12

École Centrale Casablanca (ECC)

LIVRET D'ACCUEIL

Étudiants en situation de handicap

1. Engagement de l'École

L'École Centrale Casablanca s'engage à favoriser l'égalité des chances et l'inclusion de tous les étudiants. Elle met en place des dispositifs adaptés pour permettre aux étudiants en situation de handicap, temporaire ou permanent, de suivre leur formation dans de bonnes conditions.

L'objectif est d'offrir à chacun les moyens de réussir son parcours académique et de développer pleinement ses compétences.

2. Comprendre le handicap

2.1 Définition

Le handicap correspond à une situation dans laquelle une personne peut rencontrer des difficultés pour suivre ses études ou participer à la vie de l'école, en raison d'un problème de santé ou d'une limitation de certaines capacités.

Il dépend à la fois de la situation de la personne et de l'environnement dans lequel elle évolue.

2.2 Les différents types de handicap

Les situations de handicap peuvent prendre différentes formes. Le schéma ci-dessous (*Source : www.handifeels.com*) illustre les principales catégories rencontrées.



a) Handicap moteur

Difficultés liées aux mouvements ou à la mobilité (atteinte partielle ou totale de la motricité).

Peut inclure :

- Paralysie (partielle ou totale)
- Troubles musculo-squelettiques
- Maladies neuromusculaires
- Troubles de la coordination (dyspraxie motrice)

Impacts possibles :

- Déplacements sur le campus
- Accès aux salles ou équipements
- Écriture, manipulation d'objets, prise de notes

b) Handicap visuel

Concerne les personnes malvoyantes ou non-voyantes.

Types :

- Malvoyance (vision réduite, floue ou champ visuel limité)
- Cécité (absence totale de vision)

Impacts possibles :

- Lecture de documents (papier ou écran)
- Utilisation d'outils numériques
- Orientation dans l'espace

c) Handicap auditif

Concerne les personnes sourdes ou malentendantes.

Types :

- Surdit   l  g  re    profonde
- Surdit   de naissance ou acquise
- Troubles de la perception des sons

Modes de communication possibles :

- Lecture labiale
- Langue des signes
- Appareillage auditif

Impacts possibles :

- Compréhension des cours oraux
- Participation aux échanges
- Travail en groupe

d) Handicap psychique

Troubles affectant le fonctionnement émotionnel, mental ou comportemental.

Exemples :

- Troubles anxieux
- Dépression
- Troubles bipolaires
- Troubles obsessionnels compulsifs (TOC)

Impacts possibles :

- Concentration
- Gestion du stress
- Organisation du travail
- Régularité dans les études

e) Déficience intellectuelle

Limitations des capacités intellectuelles et du fonctionnement adaptatif.

Peut se traduire par :

- Difficultés de compréhension
- Rythme d'apprentissage plus lent
- Besoin de simplification ou d'accompagnement renforcé

Impacts possibles :

- Assimilation des contenus
- Autonomie dans les apprentissages
- Communication

f) Troubles des apprentissages (souvent inclus dans les handicaps invisibles)

Difficultés spécifiques dans certaines fonctions cognitives, sans altération globale de l'intelligence.

Exemples :

- Dyslexie (lecture)
- Dysorthographe (écriture)

- Dyscalculie (mathématiques)
- TDAH (attention et concentration)

Impacts possibles :

- Compréhension des consignes
- Rédaction
- Gestion du temps

g) Maladies invalidantes

Maladies chroniques ou évolutives pouvant impacter la scolarité.

Exemples :

- Diabète
- Maladies auto-immunes
- Troubles respiratoires ou digestifs
- Fatigue chronique

Impacts possibles :

- Absences régulières
- Baisse d'énergie
- Besoin d'aménagement du rythme



À retenir :

- Un handicap peut être **visible ou invisible**
- Il peut être **temporaire ou permanent**
- Chaque situation est **unique** et nécessite un accompagnement adapté

3. Organisation de l'accompagnement

L'accompagnement repose sur :

- Un **réfèrent handicap**, interlocuteur principal ;
- Les **services administratifs de la Direction des Etudes** ;
- Les **enseignants et enseignants-chercheurs** ;
- Des professionnels de santé si nécessaire.

Le réfèrent handicap est disponible pour écouter, conseiller et coordonner les aménagements.

4. Démarche à suivre

4.1 Signaler sa situation

L'étudiant doit signaler sa situation dans les meilleurs délais, à savoir :

- dès son admission, et au plus tard 15 jours avant le début de l'année académique ;
- ou, en cours de formation, au plus tard un mois avant le début du deuxième semestre de l'année académique.

Le signalement est effectué au moyen d'un formulaire de demande d'aménagement (voir **annexe 1**), dûment complété, signé et accompagné des pièces justificatives.

L'ensemble du dossier (formulaire et pièces justificatives) est transmis au référent handicap, qui le communique au médecin référent de l'établissement pour avis.

À réception de cet avis, une commission interne — composée du référent handicap, du directeur des études (DE), de la Directrice déléguée à la formation initiale (DDFI), de la responsable de la scolarité et, le cas échéant, d'un enseignant — se réunit afin d'examiner la demande et de statuer sur la mise en œuvre des aménagements nécessaires.

4.2 Mise en place des aménagements / Contrat Individuel d'Inclusion et d'Adaptation (CIIA)

Des solutions adaptées sont proposées en fonction de la situation. À l'issue de l'évaluation des besoins, un Contrat Individuel d'Inclusion et d'Adaptation (CIIA) doit être établi. Ce document formalise les aménagements pédagogiques et organisationnels mis en place pour l'étudiant (voir **annexe 2**).

4.3 Suivi

Un suivi est assuré tout au long de la formation. Les aménagements peuvent être réévalués et ajustés en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant.

5. Aménagements possibles

5.1 Parcours académique

Les aménagements peuvent concerner :

- Les cours ;
- Les projets ;
- Les stages ;
- Les mobilités à l'étranger.

L'objectif est de garantir la continuité du parcours.

5.2 Pendant les cours

- Supports adaptés ;
- Outils numériques ;
- Organisation du travail ajustée.

5.3 Lors des examens

- Temps supplémentaire ;
- Utilisation d'un ordinateur ;
- Salle calme ou adaptée ;
- Modalités d'évaluation adaptées.

Ces aménagements permettent de compenser les difficultés sans modifier le niveau attendu.

5.4 À la résidence

- Logement accessible ou adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Chambre située à proximité des accès et services essentiels ;
- Place de stationnement adaptée, lorsque nécessaire ;
- Adaptation de certains équipements ou espaces de vie, dans la mesure du possible.

Ces aménagements visent à favoriser l'autonomie, la sécurité et le bien-être de l'étudiant au sein de la résidence.

6. Suivi et confidentialité

Les informations personnelles sont confidentielles. Elles ne sont partagées qu'avec les personnes concernées et avec l'accord de l'étudiant.

7. Rôle de l'étudiant

L'étudiant joue un rôle important dans son accompagnement. Il doit :

- Informer l'École de sa situation et de ses besoins dans les meilleurs délais ;
- Fournir les justificatifs nécessaires (certificats médicaux, bilans ou documents administratifs) permettant l'étude de sa demande ;
- Participer activement à la mise en place et au suivi des aménagements proposés ;
- Signaler toute évolution de sa situation pouvant nécessiter une adaptation des dispositifs.

9. Rôle de l'École

L'École s'engage à :

- Accueillir et accompagner l'étudiant dans une démarche inclusive et respectueuse de ses besoins ;
- Étudier sa situation de manière individuelle afin de proposer des aménagements adaptés ;
- Mettre en œuvre les aménagements validés, dans la mesure des moyens disponibles et sans altérer les exigences académiques ;
- Assurer un suivi régulier et ajuster les dispositifs si nécessaire ;
- Garantir la confidentialité des informations relatives à la situation de l'étudiant ;
- Sensibiliser les équipes pédagogiques à la prise en compte du handicap dans les enseignements.

10. Contact

Pour toute demande : **Référent Handicap – École Centrale Casablanca**

✉ referent.handicap@centrale-casablanca.ma

ANNEXE 1

ÉCOLE CENTRALE CASABLANCA FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENT (Étudiants en situation de handicap)

1. Informations générales

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Formation / Filière :

Année d'études :

Numéro étudiant :

Email :

Téléphone :

2. Situation de l'étudiant

Nature du handicap / trouble / problème de santé :

Date de diagnostic :

Suivi médical en cours : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

3. Répercussions sur la scolarité

Décrire les difficultés rencontrées :

4. Aménagements demandés

- ☐ Temps majoré aux examens (préciser : _____ %)
 - ☐ Aménagement des modalités d'examen
 - ☐ Prise de notes / supports adaptés
 - ☐ Aménagement de l'emploi du temps
 - ☐ Matériel spécifique
 - ☐ Autres :
-

5. Aménagements antérieurs

Avez-vous déjà bénéficié d'aménagements ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser lesquels :

6. Pièces justificatives à joindre

- ☐ Rapport médical détaillé et récent avec recommandations d'aménagements
 - ☐ Bilans / tests réalisés
 - ☐ Justificatifs d'aménagements antérieurs
 - ☐ Autres documents :
-

7. Engagement de l'étudiant

Je certifie l'exactitude des informations fournies et accepte que celles-ci soient étudiées dans le cadre de la mise en place d'aménagements. J'autorise également la communication de mes données personnelles aux services compétents de l'établissement, dans le strict respect de la confidentialité.

Fait à :

Le :

Signature :

FORMULAIRE ET ENSEMBLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À ENVOYER À :

referent.handicap@centrale-casablanca.ma

**au plus tard 15 jours avant le début de l'année académique
ou au plus tard un mois avant le début du deuxième semestre de l'année académique**

ANNEXE 2

CONTRAT INDIVIDUEL D'INCLUSION ET D'ADAPTATION (CHIA)

ÉCOLE CENTRALE CASABLANCA

1. Informations générales

- **Nom et prénom de l'étudiant :**
- **Numéro étudiant :**
- **Formation / Promotion :**
- **Année académique :**
- **Référent handicap :**

2. Objet du contrat

Ce contrat a pour objectif de définir les modalités d'accompagnement et les aménagements pédagogiques mis en place afin de permettre à l'étudiant de suivre sa formation dans des conditions adaptées à sa situation.

Il vise à garantir l'égalité des chances tout en respectant les exigences académiques du programme.

3. Situation de l'étudiant

(Type de handicap ou difficultés rencontrées – à compléter de manière confidentielle)

- ☐ Handicap moteur
- ☐ Handicap visuel
- ☐ Handicap auditif
- ☐ Trouble des apprentissages
- ☐ Handicap psychique
- ☐ Maladie chronique
- ☐ Autre :

Description synthétique des besoins :

.....
.....

4. Aménagements mis en place

4.1 Aménagements pédagogiques

- ☐ Supports de cours adaptés
- ☐ Accès à des outils numériques spécifiques
- ☐ Prise de notes facilitée
- ☐ Adaptation du rythme de travail
- ☐ Autre :

4.2 Aménagements des évaluations

- ☐ Temps supplémentaire
- ☐ Utilisation d'un ordinateur
- ☐ Salle spécifique
- ☐ Adaptation des modalités d'évaluation
- ☐ Autre :

4.3 Autres mesures

- ☐ Accompagnement spécifique (tutorat, suivi)
- ☐ Adaptation des stages / projets
- ☐ Aménagement de l'emploi du temps
- ☐ Autre :

5. Modalités de mise en œuvre

Les aménagements définis sont communiqués aux équipes pédagogiques concernées, dans le respect de la confidentialité.

Ils s'appliquent :

- ☐ Sur toute l'année académique
 - ☐ Sur une période définie :
-

6. Suivi et réévaluation

Un suivi régulier est assuré par le référent handicap.

Le contrat peut être révisé à tout moment :

- À la demande de l'étudiant ;
 - En cas d'évolution de la situation ;
 - Sur proposition de l'équipe pédagogique.
-

7. Engagements des parties

L'étudiant s'engage à :

- Informer l'établissement de ses besoins ;
- Fournir les justificatifs nécessaires ;
- Participer activement à son accompagnement.

L'Ecole s'engage à :

- Mettre en œuvre les aménagements définis ;
 - Garantir la confidentialité des informations ;
 - Assurer un suivi adapté.
-

8. Confidentialité

Les informations relatives à la situation de l'étudiant sont strictement confidentielles et ne sont communiquées qu'aux personnes concernées, avec son accord.

9. Validation du contrat

Fait à :

Le :

Signature de l'étudiant : (Signature précédée de la mention "lu et approuvé")

Signature du référent handicap :

Signature de la Direction des études :